



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Cabinet des
Inspecteurs

Affaire suivie par :
Frédérique KLEIN
IEN – Circo NICE 3

Téléphone :
04 92 07 54 08
Courriel :
inspecteur-
0060664p@ac-nice.fr

Le Recteur de l'académie de
Nice

à

Mesdames, Messieurs les
professeurs des écoles

S/c de Mesdames et Messieurs
les Inspecteurs de l'Éducation
nationale

Nice, le 23 janvier 2020

Objet : Lettre académique pour l'enseignement des « Langues vivantes étrangères » dans le premier degré

Références :

- Circulaire de rentrée BO n° 22 du 29 mai 2019, II 4, note de service 087
- Recommandations pour la maternelle, BO n° 22 du 29 mai 2010, note de service 086

- Guide « Oser les LVE à l'école »

<https://eduscol.education.fr/cid143570/guide-pour-l-enseignement-des-langues-vivantes-etrangees.html>

- Plan de rénovation des langues étrangères

<https://eduscol.education.fr/langues-vivantes/actualites/actualites/article/une-lecture-oser-dire-le-nouveau-monde.html>

A la suite des propositions formulées dans le rapport « *Pour une meilleure maîtrise des langues étrangères, oser dire le nouveau monde* », un plan national d'actions a été défini par le Ministère de l'Éducation Nationale, applicable dès cette rentrée.

Il concerne une ou plusieurs des quatre langues suivantes : anglais, italien, allemand, espagnol, qui font l'objet d'un enseignement structuré et continu tout au long de la scolarité.

Parmi les dix mesures retenues par ce plan national en faveur des langues vivantes, cinq concernent directement le premier degré :



2 / 3

1. Favoriser une précocité de l'exposition :

À l'école maternelle, les élèves bénéficient d'un premier éveil à la diversité linguistique. L'enjeu est de mettre en valeur les langues variées parlées dans les familles.

Un deuxième axe consiste à introduire dès la classe de MS la langue étrangère étudiée à l'école élémentaire, à travers des séances courtes et régulières afin de s'intéresser à la musicalité, à la phonologie et à l'accentuation de la langue.

A cet effet, le plan langues vivantes étrangères prévoit de renforcer la présence des assistants étrangers et locuteurs natifs auprès des élèves.

2. Favoriser une régularité de l'exposition

Les professeurs des écoles, après avoir mené une réflexion sur la répartition des contenus de LVE dans le nouvel emploi du temps, organisent des séances quotidiennes de 15 à 20 minutes au cycle II, pouvant aller jusqu'à 30 minutes au cycle III, au lieu de 2 séances de 45 minutes par semaine.

Pour votre information, dans l'Académie, la même réflexion est menée au sein du second degré avec cinq collèges qui expérimentent des cours d'une durée de 45 minutes au lieu de 55 minutes, avec pour objectif commun de garantir aux élèves une exposition quotidienne à la langue vivante étrangère.

3. Favoriser la pratique systématique de l'anglais

Il s'agit de donner sa juste place à l'anglais, dans un contexte de multilinguisme assumé (anglais LV1 ou LV2).

L'introduction d'une seconde LVE dans le cadre des enseignements ordinaires n'est envisageable que dans des contextes spécifiques ayant fait l'objet de concertation (Cf. annexe point 6 / exemples de situations illustrées). Les langues enseignées et/ou expérimentées à l'école peuvent être mises en relation avec la carte de langues académiques dans laquelle figure l'offre des LVE dans le second degré, dans un souci de continuité de l'apprentissage. En effet, l'offre des langues proposées au collège tient compte des langues étudiées dans le 1^{er} degré.

4. Rendre l'enseignement des langues plus structuré et progressif

Un guide pour l'enseignement des langues vivantes à l'école a été mis à la disposition des professeurs des écoles afin d'accompagner la réflexion à mener au sujet de la progressivité de cet enseignement sur l'ensemble de la scolarité maternelle et élémentaire (Cf. référence en propos introductifs, site *Eduscol*). Les équipes pédagogiques pourront s'appuyer sur l'aide des conseillers pédagogiques et les ressources institutionnelles pour y parvenir, notamment en exploitant le levier du numérique.

5. Mieux accompagner les professeurs pendant leur formation continue

Les projets de mobilité de type Erasmus + seront à développer afin de multiplier les écoles et les établissements bilingues et internationaux. Il s'agit d'accompagner ces écoles et ces établissements inscrits dans une



3 / 3

dynamique européenne pour l'obtention du label « Euroscol », afin que l'ouverture sur l'Europe devienne également un levier stratégique de réussite pour tous les élèves.

Les professeurs du premier et du second degré auront la possibilité de présenter la certification complémentaire en vue d'enseigner dans un autre champ disciplinaire en langue vivante étrangère.

Enfin, la reconnaissance des compétences linguistiques des professeurs stagiaires, en introduisant une option LVE au concours dès la session 2020 viendra enrichir les ressources existantes au sein de chaque équipe.

Au regard de ces préconisations, j'invite, les enseignants de maternelle, à mettre en valeur les langues parlées dans les familles et à introduire dès la MS les premiers éléments de la langue étrangère étudiée au CP, et les enseignants des cycles 2 et 3, à mettre en œuvre des séances quotidiennes de LVE, la fréquence d'exposition favorisant l'apprentissage.

Sachant pouvoir compter sur l'engagement de chacune et chacun d'entre vous dans l'enseignement des langues vivantes étrangères, domaine qui participe directement de l'acquisition des savoirs fondamentaux par tous les élèves, je vous adresse mes plus vifs remerciements.



Richard LAGANIER *